

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

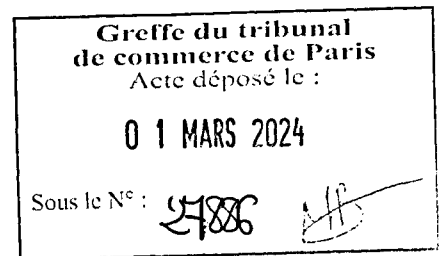
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 13374 Numéro SIREN : 392 834 792 Nom ou dénomination : A OUISMAN

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 27886

A.OUISMAN
S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 33 RUE JOUFFROY D'ABBANS

75017 PARIS
R.C.S : 392834792



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 04/01/2018

Le 04/01/2018,
à 10h,

Monsieur JEAN MARC OUISMAN, détenant 250 parts sociales,
Monsieur JAMES OUISMAN, détenant 250 parts sociales,

associés de la société A.OUISMAN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire,
au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont
annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur JEAN MARC OUISMAN, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la
moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut
valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

A large, stylized handwritten signature, possibly 'JMO', is written at the bottom of the page.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 lesquels font apparaître une perte de 18 406,01 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017 faisant ressortir une perte de -18 406,01 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -18 406,01 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -18 406,01 Euros
- Le report à Nouveau passera donc à 145 383,72€ Euros

Rappel des dividendes distribués



L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

30.09.2015 : Distribution de 15 478€

30.09.2016 : Distribution de 22 947€

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

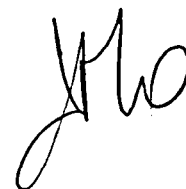
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du gérant qui s'est élevée pour l'exercice 2017 à 96 543,70€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6



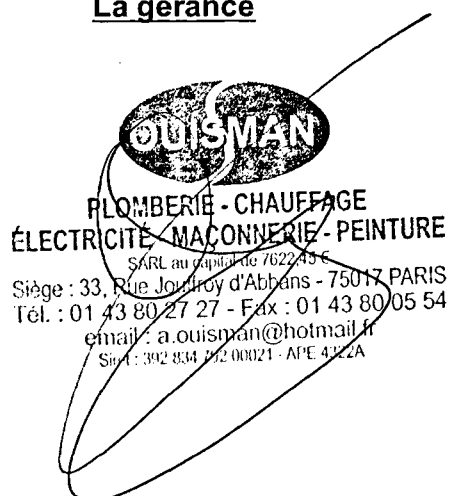
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



A.OUISMAN
S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 33 RUE JOUFFROY D'ABBANS

75017 PARIS
R.C.S : 392834792

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/09/2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 627 117,58 Euros contre 746 656,35 Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 646 961,75 Euros pour l'exercice, contre 749 166,81 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 151 783,15 Euros au 30/09/2017 contre 197 952,23 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 6 804,01 Euros au 30/09/2017 contre 3 597,59 Euros pour l'exercice précédent.



• Les salaires et traitements ressortent à 323 376,29 Euros au 30/09/2017 contre 349 749,54 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 161 965,90 Euros au 30/09/2017 et 193 677,16 Euros pour l'exercice précédent.

• Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 1 644,80 Euros au 30/09/2017 contre 2 061,01 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -790,00 Euros, contre -1 173,22 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 1 914,99 Euros au 30/09/2017, contre 16 008,41 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de -18 406,01 Euros contre un bénéfice de 11 455,45 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

• Les valeurs immobilisées brutes sont de 37 089,49 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 9 199,62 Euros, soit un montant net de 27 889,87 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 31 783,80 Euros.

• Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 878,63 Euros, contre 1 829,00 Euros pour l'exercice précédent.

• Les créances et disponibilités nettes sont de 209 081,10 Euros, contre 258 664,26 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

• Les capitaux propres s'élèvent à 153 886,97 Euros, contre 194 339,98 Euros pour l'exercice antérieur.

• Les emprunts et dettes ressortent à 89 243,87 Euros contre 103 895,14 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 627 100,75 Euros au 30/09/2017, contre 746 675,07 Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à 182,68 Euros, soit 11,22 % pour l'exercice clos le 30/09/2017, contre -155,05 Euros, soit -12,84 % l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à -19 861,00 Euros, contre -2 491,74 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".



Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 30/09/2017 fait ressortir une perte de -18 406,01 Euros.
Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -18 406,01 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Au cours des 3 derniers exercices, il a été distribué :

30.09.2015 : Distribution de 15 478€

30.09.2016 : Distribution de 22047€

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'existe pas de conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de commerce.

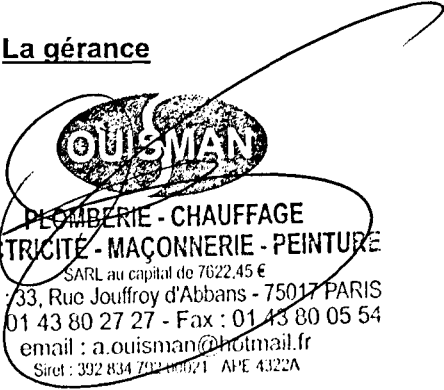
APPROBATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons d'approuver la rémunération de la gérance, qui s'est élevée pour l'exercice 2017 à 96 543,70€.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 04/01/2018

La gérance



OUISMAN
PLOMBERIE - CHAUFFAGE
ÉLECTRICITÉ - MAÇONNERIE - PEINTURE
SARL au capital de 7622,45 €
Siège : 33, Rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS
Tél. : 01 43 80 27 27 - Fax : 01 43 80 05 54
email : a.ouisman@hotmail.fr
Siret : 392 834 792 00021 APE 4322A

Certifié conforme à l'original le 9 Février 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050SD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>A. OUISMAN</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>33 RUE JOUFFROY D'ABBANS 75017 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>3 9 2 8 3 4 7 9 2 0 0 0 2 1</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le <u>31 01 2017</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ : *	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (I)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR		
Immobilisations :		Stocks :		
		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		A.OUISMAN		Néant	☐ *		
		Exercice N					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622...)	DA	7 622				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB					
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD	778				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	103				
	Report à nouveau	DH	163 790				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(18 406)				
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
TOTAL (I)		DI	153 887				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU					
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	656				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 651				
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 295				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA	6 642				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
TOTAL (IV)		EC	89 244				
Ecarts de conversion passif *		(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	243 131				
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D				
		Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	89 244				
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A. OUISMAN</u>						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 628	FB		FC	1 628		
	Production vendue	FD		FE		FF			
			biens *						
		FG	625 489	FH		FI	625 489		
	services *								
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	627 118	FK		FL	627 118		
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP				
Autres produits (1) (11)				FQ	(17)				
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	627 101		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	495	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	950	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	(59)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	151 783	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6 804	
	Salaires et traitements *						FY	323 376	
	Charges sociales (10)						FZ	161 966	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 645	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	646 962	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(19 861)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	790	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	790	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(790)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(20 651)		

(R1) N° 015 : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. OUISMAN		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	6 169	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 669	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 080	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 673	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	4 754	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	1 915	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(330)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	633 769	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	652 175	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	(18 406)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	1 647
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6 ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AJUSTEMENTS COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEUR			183		1 658	
DONS REINTEGRES / RBT ASSURANCE + CPAM			550		4 510	
AMENDES ET PENALITES			2 347			
PRODUIT/V.N.C. ELEMENTS ACTIF CEDES			1 673		500	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.